

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Compte-rendu - Mardi 03 mars 2026

Présents :

Représentants des familles :

Mme LAIR Mireille, présidente du CVS
M. WEINLING Christian, vice-président du CVS
Mme THIBAUT Anne

Représentants des résidents :

M. AGOGUÉ Jean-Paul, administrateur	M. MARTELLIERE Jean
Mme GAILLARD Monique	Mme MERLIN Michèle
M. MARTIN Christian	Mme GARSALT Suzanne accompagnée de son mari
M. FRANGEUL Alain	

Représentants de l'établissement :

Mme BELFILS Aude, directrice	Mme JULIEN Angélique, représentante du personnel
------------------------------	--

Présents à titre consultatif :

Mme DUBAIL Sophie, cadre de santé	Madame CHAMPEROUX Véronique, animatrice
Mme MARTINEAU Sabine, infirmière coordinatrice	Madame PETIT Charlotte, secrétaire d'instance

Mme LAIR ouvre la séance à 15h15 et propose de commencer par un tour de table afin que chacun se présente.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte-rendu :

Mme BELFILS remonte une erreur dans le compte-rendu du dernier Conseil de la Vie Sociale du 20 novembre 2025. Le prénom de Mme MARTELLIERE été noté Christian alors qu'il s'agissait de Christiane. Mise à part ce détail, aucune autre remarque n'est formulée.

Il est procédé au vote du dernier compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des membres présents : 10 voix « pour » sur 10, soit l'unanimité.

2. Questions des personnes accompagnées

Deux mails ont été réceptionnés sur la messagerie du CVS à cet effet.

-Le ménage dans les chambres et le couloir du rez-de-chaussée sont souvent sales :
Mme MARTINEAU explique que le rez-de-chaussée est un lieu de passage et que le nettoyage est effectué deux fois dans la semaine. Mme DUBAIL indique qu'une nouvelle organisation pourra être mise en place en cas de besoin.

-Le nettoyage des VMC dans les toilettes : Mme BELFILS note effectivement que ce nettoyage doit être fait. Une planification va être mise en place.

-Le nettoyage des brosses à toilette : Mme MARTINEAU rappelle que les brosses des toilettes peuvent se changer en cas de besoin.

Par la même occasion, Mme THIBAUT évoque le manque de gants de toilette et de serviettes dans les chambres la journée. Mme LAIR affirme qu'un agent lui aurait appris qu'il n'y en avait pas besoin. Mme DUBAIL comprend la situation et fera un rappel aux soignants, afin que les résidents ne manquent de rien après la toilette du matin. Elle complète en évoquant l'expérience immersive prévue pour le mois de mars à destination des professionnels : « la chambre des erreurs ». Ce projet permet aux agents en entrant dans une chambre réelle de visualiser les erreurs qu'on peut y trouver. L'absence de serviette et de gant de toilette en fait parti.

-Mauvais réseau pour les téléphones dans l'établissement : M. MARTIN montre son mécontentement pour le manque de réseau sur son téléphone portable. Mme BELFILS explique que malheureusement ce problème ne peut pas être réglé, mais rassure en trouvant une autre solution. Elle propose à M. MARTIN de récupérer à l'accueil un code WI-FI qui lui permettra d'accéder à ses besoins. M. MARTIN est ravi de cette proposition.

-Problème de sonnette : Mme GAILLARD parle d'une situation vécue par une résidente. Elle était tombée et ne pouvait pas atteindre la sonnette de sa chambre car trop loin et accrochée au porte manteau. Mme BELFILS rappelle que la sonnette ne doit pas être accrochée pour qu'elle soit facilement accessible. Par chambre, il y a une sonnette au niveau du lit et une seconde dans la salle d'eau. Malheureusement, si la chute a lieu loin d'une de ces 2 sonnettes, il faut alors attendre qu'une personne passe dans la chambre.

Par la suite, Mme GAILLARD raconte son agacement au sujet de l'attente d'avoir une aide-soignante pour lui mettre ses bas de contention. Après avoir sonné, les agents n'arrivent qu'une heure après sa demande. Mme MERLIN valide ces propos. Les responsables ont pris en compte la situation.

-Problème de température : Mme MERLIN rencontre des problèmes de température dans sa chambre. En cette période où la chaleur est plus présente, elle doit tous les jours fermer ses rideaux. Mme DUBAIL lui rappelle qu'en cas de nécessité un changement de chambre peut être effectué. Pour les périodes de froid, Mme CHAMPEROUX lui rappelle qu'elle peut monter le chauffage en cas de besoin. Celle-ci répond qu'il ne marche pas. Cela va être contrôlé.

-Problème d'herbe haute : Mme MERLIN continue ses réclamations en ajoutant que l'herbe est trop haute devant la fenêtre de sa chambre. Elle est ravie de constater qu'on ait pris en compte cette même demande au dernier CVS et décide de la renouveler. Mme BELFILS remémore le partenariat mise en place avec l'association « La P'tite Brosse » qui propose bénévolement de s'occuper des massifs et du jardin sensoriel. Mme LAIR continue sur cette lancée pour parler des ronces sur le talus du rez-de-jardin qui deviennent imposantes. Elle propose de débroussailler le talus deux fois par an pour que cela rende bien. Mme MERLIN termine par demander le ramassage des feuilles mortes. Concernant cette dernière demande, Mme BELFILS intervient en disant que cela ne serait pas gérable en étant dans un parc arboré. Elle rappelle qu'il n'y a que 2 agents d'entretien pour la gestion de l'ensemble du site, intérieur comme extérieur.

-Gaspillage électricité : M. FRANGEUL avertit que des résidents laissent les lumières et télévisions allumés lors de leur absence. Mme BELFILS apprécie ce point de vigilance et rappelle à chacun d'être attentif sur ce problème.

-Problème d'horaire soignant : M. MARTELLIERE explique son mécontentement au sujet des soins du matin. Ils étaient prévus d'habitude pour 9h-9h45, ils sont dorénavant décalés à 10h. Mme DUBAIL explique que les soignants s'occupent en priorité des résidents qui ont des contraintes d'horaires pour des rendez-vous ou d'autres qui ont des suivis médicaux internes à des horaires fixes. Le planning est donc très cadré pour subvenir à tous les besoins. Mme BELFILS comprend la situation de M. MARTELLIERE et suit Mme DUBAIL dans son discours en appuyant sur le fait qu'il y a des contraintes pour satisfaire tout le monde. Mme MARTINEAU complète en indiquant qu'à son étage il y a de nouveaux résidents qui effectivement nécessitent ce type d'accompagnement prioritaires.

3. Suivi des évènements indésirables

43 évènements indésirables ont été déclarés par les professionnels de l'établissement :

Seulement 15% [contre 28% au dernier CVS] représentent les évènements liés au circuit du médicament. L'EHPAD étant amené à gérer un nombre très conséquent de médicaments, ce suivi et la traçabilité des erreurs restent essentielles. Cela peut concerner la préparation de piluliers par la pharmacie, des retards de livraison ou encore des erreurs de distribution réajustées de suite.

Cependant, les violences et conflits sont les premiers cas d'évènement indésirable. Ce sont surtout des violences verbales que provoquent les résidents contre les agents, des violences physiques entre résidents avec des troubles du comportement.

Aucun évènement indésirable grave n'a été déclaré auprès de l'ARS depuis le dernier CVS du 20 novembre 2025.

Par contre, une déclaration d'épidémie de gastroentérite apparue en décembre 2025 a été faite, conformément au seuil atteint de déclaration.

En ce début d'année, aucune fiche d'expression n'a été écrite. Les familles et résidents peuvent y inscrire leur réclamation / suggestions sur ce document se trouvant à l'accueil ou sur le site internet de l'établissement.

4. Évaluation Qualité de décembre 2025

L'évaluation réalisée en décembre dernier aura son rapport définitif courant mars. Mme BELFILS, explique que durant cette intervention, un évaluateur n'a pas eu une posture adaptée. Il a mis mal à l'aise certains agents et a perturbé un résident dans ses droits générant un conflit avec sa famille, alors qu'il n'y en avait pas antérieurement. Dans le pré-rapport reçu, il est évoqué que l'on peut voir des résidents en sous-vêtement avec leur porte de chambre ouverte (au lieu d'évoquer des tenues de nuit). Lors des échanges pendant la visite, il a bien été évoqué que des résidents pouvaient se balader en pyjama ou robe de chambre dans l'établissement ou dans leur chambre, porte grande ouverte. Les évaluateurs estiment que cela peut être choquant et toucher à la pudeur. Mme BELFILS interpelle les familles et résidents présents afin de savoir s'ils ont déjà

vu des résidents en sous-vêtement. Mme GAILLARD annonce qu'elle n'en a jamais vu. L'assemblée émet une réponse unanime en ce sens. Mme BELFILS demande alors s'il leur semble choquant de voir des personnes en tenues de nuit, notamment avec le petit-déjeuner Montessori en salle-à-manger le matin, ou encore avec les portes de chambres laissées ouvertes conformément au souhait du résident alors qu'il est en pyjama. Mme THIBAUT se dit interloquée par cette demande, l'établissement étant le lieu de vie des résidents. Par contre, elle déclare avoir déjà vu des résidents en pyjama vers 17h. Mme MARTINEAU lui répond que cela peut effectivement ponctuellement arriver notamment si la personne s'est souillée. Un changement de vêtements doit alors être effectué. Et, pour ne pas avoir à remobiliser la personne, la tenue de pyjama peut lui être proposée si c'est en fin de journée, mais seulement par nécessité.

M. AGOGUE décide par la suite de parler des médecins traitants qui arrivent à l'heure du déjeuner. Mme MARTINEAU explique que certains médecins ne peuvent intervenir qu'en dehors des consultations, d'où leur venue vers midi. Mme BELFILS précise que si cela gêne trop, il est possible de changer de médecin. Mme DUBAIL termine en proposant à M. AGOGUE la liste des médecins traitants ne consultant pas à l'EHPAD sur les temps de repas.

5. Point financier : dépôt de garantie et tarifs différenciés

Mme BELFILS fait un point sur le dépôt de garanti vu au dernier CVS. Il prendra bien place à partir du 1^{er} mai pour tous les nouveaux résidents et correspondra à 30 jours de tarifs hébergement. De plus, de nouveaux tarifs prendront effet à la même date pour les nouveaux résidents entrant payant. Le tarif Hébergement sera majoré de 5%. Cela globalement une majoration mensuelle de 100 €, par rapport aux autres résidents.

6. Point animation

Mme CHAMPEROUX énumère les animations importantes au cours de cette année. Elles seront diversifiées, en passant par une visite à la médiathèque pour un Bookbox Théâtre, un lancement défi « Vélo-Tour de France », une fête des familles, une randonnée dégustation dans les vignes de l'association « les Résidents et Amis de la Bourdaisière ».

Mme THIBAUT demande qui finance le Bookbox Théâtre. Mme CHAMPEROUX déclare que la bibliothèque départementale finance quelques événements comme celui-ci.

Mme THIBAUT continue en proposant à Mme CHAMPEROUX de préparer de la publicité à Montlouis-sur-Loire pour le Spectacle « Les Folies Temps Danse » qui se déroulera le 25 octobre. Mme JULIEN rapporte qu'elle peut mettre une annonce sur Vivacité. Mme CHAMPEROUX rappelle qu'elle soumet tous les événements de l'association à la ville qui l'inscrit sur le magazine « Vivacité » et sur son agenda numérique.

Mme BELFILS en profite pour évoquer l'article de la Nouvelle République sur la médiatrice animale de Mme MAGUET-LECOMTE, qui intervient sur les 2 sites de la direction commune (Bléré et Montlouis). Mme CHAMPEROUX précise que cette intervention qui se déroule une fois par mois, permet aux résidents de s'apaiser et de vivre un moment joyeux. Elle annonce la venue de cette intervenante le samedi 7 mars au matin avec des apprentis éducateurs canins dans la résidence. De plus, les séances d'équithérapie reprendront pour le bonheur de nos hébergés.

7. Point achats/équipement

Les projets achats sont restés identiques depuis les derniers CVS.

L'achat du minis bus s'effectuera courant de l'année prochaine à cause des travaux d'aménagement spécifique à concevoir sur celui-ci. Un marché public est en cours de réalisation pour le projet de la véranda en unité protégée. Des achats informatiques et des chariots repas seront prévus à l'achat. Un diagnostic a été effectué au sujet de légionnelle rencontrée dans l'ancien bâtiment, où se situe notamment le PASA, afin de voir comment endiguer le phénomène.

A noter que l'établissement datant de 2017, de nouveaux travaux dans les chambres libres seront de plus en plus fréquents notamment au niveau des sols etc.

8. Point Ressources Humaines

Mme DUBAIL indique que l'EHPAD va subir deux départs et recherche actuellement deux aides-soignantes et un agent de soin. Le temps de trouver les nouveaux agents, l'EHPAD sera accompagné par plusieurs intérimaires, notamment au niveau du rez-de-chaussée. Mme BELFILS complète en annonçant le retour de Mme STREIFF, directrice des ressources humaines, après son congé maternité. Les autres services étant au complet, aucun autre recrutement n'est à prévoir.

9. Question diverses

-Abonnement Canal+ : M. FRANGEUL en profite pour demander l'accès à Canal+. Mme BELFILS rappelle que l'abonnement est payant pour le résident et qu'il est donc à titre personnel. S'il désire y avoir accès, il peut se mettre en lien avec les services techniques et à défaut avec l'agent de l'accueil pour réorientation.

-Argent des fleurs de l'association « les Résidents et Amis de La Bourdaisière » : M. MARTELLIERE se questionne sur la provenance de l'argent déboursé pour l'achat des fleurs de la fête des grands-mères. Mme THIBAUT explique que grâce aux cotisations et aux différents événements comme le marché de Noël, l'argent récolté permet de donner des petits présents aux résidents durant des fêtes spécifiques. Mme BELFILS ajoute que la coiffeuse attitrée, Mme ARRAULT Charlène, donne également une contribution à l'association. Tout cela permet d'avoir plus d'animation au sein de l'EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LAIR clôture la réunion à 16h40.

Le prochain C.V.S aura lieu le mercredi 1^{er} Juillet à 15h00

La Présidente,



Mme LAIR Mireille